

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
(PPRT)

LIÉ À L'ÉTABLISSEMENT PRIMAGAZ

COMMUNE DE CARROS

Plan de zonage brut

Le Secrétaire Général
Gérard GAVORY
Gérard GAVORY

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Echelle : 1/2500

Octobre 2014

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 16 octobre 2009

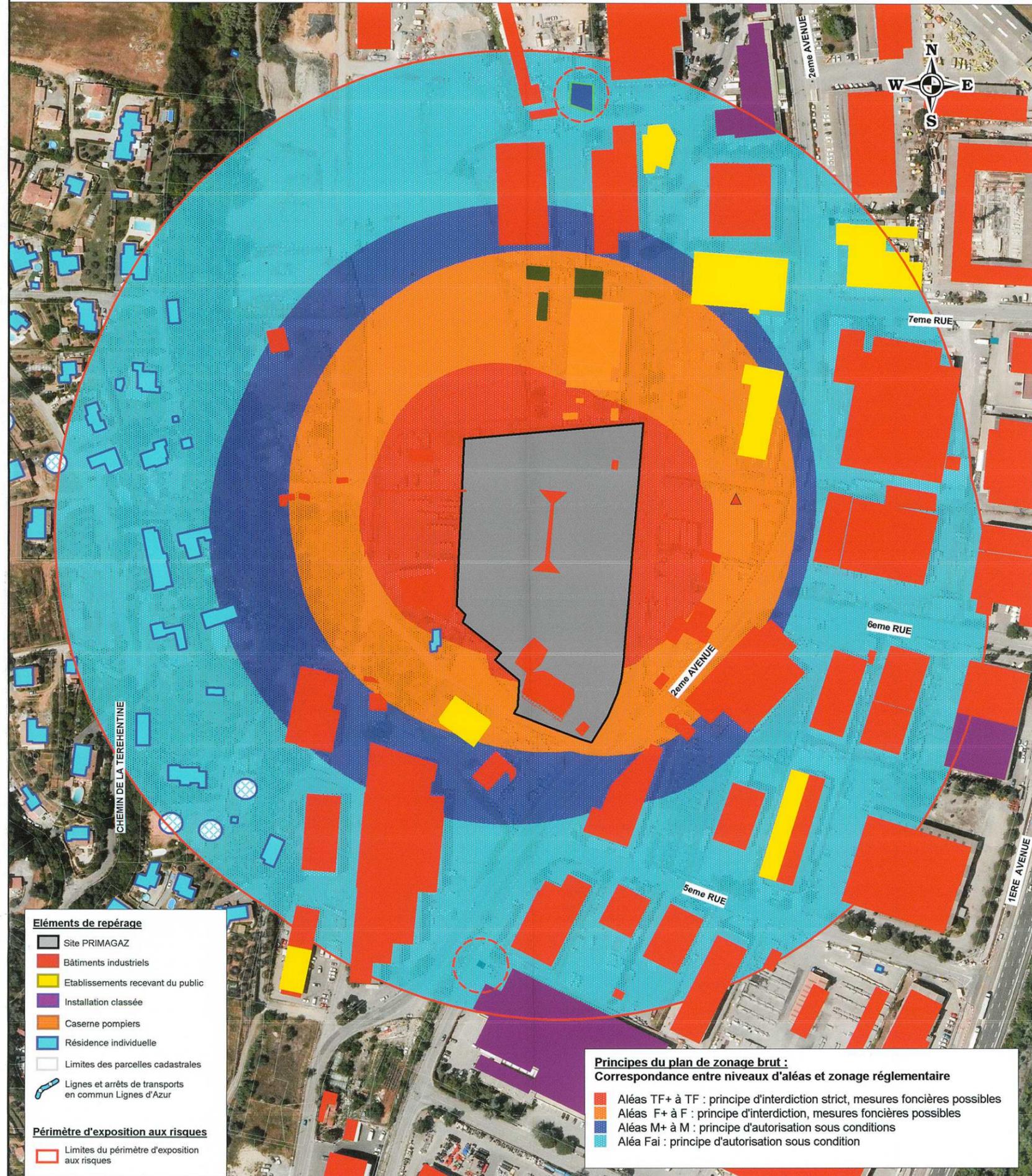
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ENQUÊTE DU : AU :

APPROBATION DU PPRN :

- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PACA -
- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES -

PLAN DE ZONAGE BRUT



- Éléments de repérage**
-  Site PRIMAGAZ
 -  Bâtiments industriels
 -  Etablissements recevant du public
 -  Installation classée
 -  Caserne pompiers
 -  Résidence individuelle
 -  Limites des parcelles cadastrales
 -  Lignes et arrêts de transports en commun Lignes d'Azur
- Périmètre d'exposition aux risques**
-  Limites du périmètre d'exposition aux risques

- Principes du plan de zonage brut :**
Correspondance entre niveaux d'aléas et zonage réglementaire
-  Aléas TF+ à TF : principe d'interdiction strict, mesures foncières possibles
 -  Aléas F+ à F : principe d'interdiction, mesures foncières possibles
 -  Aléas M+ à M : principe d'autorisation sous conditions
 -  Aléa Fai : principe d'autorisation sous condition